ENSEIGNER À VOS ENFANTS À:

- ALERTER un adulte (et également la police si l'intimidation inclut des menaces physiques)
- **ENREGISTRER** tout message de harcèlement (pour des suivis subséquents)
- **BLOQUER** les messages de courriel ou de messagerie instantanée d'une personne qui vous harcèle constamment. NE JA-MAIS Y RÉPONDRE.
- **QUITTER** immédiatement l'environnement ou l'activité en ligne où a lieu l'intimidation
- **RÉGLER** les paramètres de confidentialité, si nécessaire
- PARLER à quelqu'un: un adulte, un ami, l'administration scolaire

PENSEZ-Y!

- Plus de la moitié (52%) des jeunes ne rapportent pas la cyberintimidation;
- Une étude menée à Toronto annonce que 28% des jeunes interrogés disent en avoir été témoins;
- Les témoins ont un rôle très important à jouer;
- Les cyberintimidateurs se sentent loin de leur victime; ceci diminue de beaucoup leur compassion ou leur remords.
- Environ 32% des filles âgées de 15 ans et 44% des garçons ont dit avoir intimidé d'autres jeunes au moins une fois dans les derniers mois.

École Saint-Louis (Pointe-Claire)

CYBERINTIMIDATION

La meilleure réponse :

ACTION PRÉVENTION

SOYONS PROACTIFS!



Sites à consulter:

- http://www.bewebware.ca
- http://www.educaloi.qc.ca
- Tel-jeune
- Jeunesse, J'écoute
- Cyberaide
- Internet101.ca

Conseil aux parents

- Instaurer un échange ouvert avec votre enfant;
- Établir des règles qui évolueront avec son âge;
- L'aviser de ne jamais dévoiler des renseignements personnels;
- Ne jamais partager son mot de passe;
- Discuter de l'utilisation responsable d'Internet;
- Soyez attentifs aux signes de détresse révélateurs d'une possible intimidation;
- Selon l'âge de votre enfant, discuter de l'utilisation responsable d'Internet: ne jamais afficher quoi que ce soit qu'il ne voudrait pas montrer à tout le monde;
- Dites-lui que ce qui se passe sur
 Internet est l'affaire de tous!

AVANT, l'intimidation, c'était:

 faire mal à quelqu'un, tabasser, taxer, juger de l'apparence des autres, répandre des rumeurs, ...

MAINTENANT, c'est aussi:

- l'envoi de courriels ou de textes menaçants«: «t'es mieux de ne jamais parler à mon chum!»
- La distribution de photos, de vidéos, ...
- La création de faux profils et l'utilisation de celui-ci pour envoyer des courriels ...
- La rédaction de messages insultants «tu te penses belle mais t'es une grosse ...»;
- La création de relations fictives; «tu aimes Jean Beaujean…»
- Les menaces: «je t'ai vu dans la classe assise derrière untel et tu as ...»; «je t'ai à l'œil!»
- «qui le porte le plus laid?»
- La prise de photos désobligeantes et le partage de celles-ci sur les médias sociaux annotés de commentaires ...

- Installez l'ordinateur dans une pièce commune (et non dans la chambre de l'enfant);
- Surveillez les activités sur le web;
- Renseignez-vous sur le fonctionnement des réseaux sociaux, tel Facebook,...
- Restez vigilants!

Tout porte à croire que le phénomène continuera à prendre de l'ampleur!



Document préparé par Louise Soucy, directrice